



Prisme by Altitude Infra : la dernière étape pour un Jura 100% fibré

En avril dernier, David Elfassy Président Directeur Général de la société Altitude Infra, et Clément Pernot, Président du Conseil Départemental du Jura, officialisaient la délégation de service public affermo-concessive d'une durée de 30 ans pour le déploiement du réseau de fibre optique dans le Jura.

Trois mois plus tard, le département du Jura et Altitude Infra via sa filiale Altitude Fibre 39 implantée localement au cœur de Lons-le-Saunier sont fiers de vous annoncer la naissance du réseau de fibre optique « **Prisme by Altitude Infra** ». L'investissement total de 167 millions d'euros du réseau Prisme by Altitude Infra est financé à 100 % sur fonds privés : aucune subvention publique ne sera engagée sur ce projet.

Prisme by Altitude Infra a deux missions principales :

- ▶ **Reprendre en affermage le réseau FTTH existant**, issu du réseau d'initiative publique régional en cours de déploiement, soit 52 000 prises déployées d'ici 2034 ;
- ▶ **Et construire un nouveau réseau de fibre optique** complémentaire au premier sur le département du Jura représentant 85 700 nouvelles prises en concession d'ici début 2024.

À cet effet, nous tenions à vous informer que des **travaux pour déployer la fibre optique ont débuté ou vont commencer dans votre commune.**

Durant ces travaux, vous avez vu ou verrez des équipes en charge de la construction porter des gilets orange logotés « **Prisme By altitude Infra** ».

Les travaux fibre optique s'articulent en différentes phases :

- ▶ **Phase d'étude** : les équipes travaux évaluent les infrastructures existantes au niveau de la voirie et repèrent celles qu'il faut faire évoluer, pour déployer la fibre optique (par exemple, contrôler l'état d'un poteau téléphonique...);
- ▶ **Phase travaux** : plusieurs mois après, des travaux d'infrastructure sont réalisés dans votre rue en coordination et avec l'accord de votre mairie ;
- ▶ **Phase d'installation** : pendant quelques mois, les opérateurs commerciaux, peuvent venir installer leur matériel dans les infrastructures du réseau Prisme by Altitude Infra. Ce qui leur permettra par la suite de vous proposer leurs offres.

→ Une fois ces trois phases terminées, vous serez alors éligible à la fibre optique et vous pourrez souscrire à une offre auprès du fournisseur d'accès à internet de votre choix.

Pour connaître l'avancée du déploiement du réseau dans votre commune, vous pouvez consulter les cartes de déploiement sur le site prisme-fibre.com, et tester votre éligibilité.

Retrouvez aussi toute l'actualité de Prisme by Altitude Infra sur les réseaux sociaux :
Twitter : **@PrismeFibre** | LinkedIn : **Prisme Fibre**

Vous souhaitez nous contacter : rendez-vous sur notre [site internet](#) dans la rubrique « aides et contacts ».